Département fédéral des finances DFF

Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SFI Section Questions fiscales bilatérales et conventions contre les doubles impositions

## GHANA<sup>1</sup>

Etat: 1er janvier 2020

## Aperçu des effets de la convention

### I. Etendue des dégrèvements

Nature des revenus	Impôt ghanéen		Dégrèvement conventionnel			Remarques
	Désignation	Taux %	de %	à %	Procédure	voir chiffres
Dividendes	withholding tax					
– Règle	withiolding tax	8	-	15	Réduction/	
<ul><li>Participations dès 10 %</li></ul>		8	3	5	remboursement	
Intérêts	withholding tax	1/8	-	10	do.	
Redevances	withholding tax	15	7	8	do.	
Prestations de services	withholding tax	20	12	8	do.	II

#### II. Particularités

Seulement les rémunérations pour prestations de services payées à une personne physique.

#### III. Procédure

Nous ne disposons d'aucune information fiable concernant la procédure. En particulier, nous ne savons pas encore si le Ghana accorde les dégrèvements sur la seule base de l'adresse de paiement en Suisse, si une attestation de domicile est demandée ou si le Ghana éditera une formule particulière.

# IV. Dégrèvements particuliers des impôts suisses

Cf. explications concernant l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source (Notice DA-M) <a href="https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/verrechnungssteuer/verrechnungssteuer/fachinformatio-nen/merkblaetter.html">https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/verrechnungssteuer/verrechnungssteuer/fachinformatio-nen/merkblaetter.html</a>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les données et informations contenues dans ce document sont fournies uniquement à titre informatif, sans engagement ni garantie d'aucune sorte de la part de la Confédération suisse. Ce document est mis à jour périodiquement, mais seules les dispositions juridiques contenues dans les lois fiscales, notamment celles de la convention contre les doubles impositions applicable, font foi. En particulier, s'agissant des informations sur le droit interne de l'Etat partenaire (par ex. taux d'imposition à la source en droit interne, délais pour les demandes de remboursement, etc.), le contribuable est tenu de vérifier ces informations directement auprès des autorités compétentes de l'Etat partenaire.